

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 21 janvier 2020 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLEES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Demande
d'extension du
champ géographique
du SMICTOM de
L'OUEST AUDOIS

Présents : Omar AIT MOUH, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Thierry DE KERIMEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Marc TARDIEU, André TAURINES, Guy THOMAS, Michel VANDERCAMERE, Jean-François VERONIN MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAÏ.

Le nombre de
délégués en service
est de 69

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
13 janvier 2020

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Procurations : Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA à Denis BOUILLEUX, Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE à Sabine CHABERT, Evelyne GUILHEM à Philippe GREFFIER, Anne HUMBLOT à Guy BONDOUY, Jeanne ISSALYS à Giovanni ZAMAÏ, Guy JULIA à Eliane BRUNEL, Gérard LAMARQUE à Etienne CRESPIY, Catherine PUIG à Christophe PRADEL, Philippe SOL à Jean-François VERONIN MASSET, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

23 JAN. 2020

PAR PUBLICATION
LE 23 JAN. 2020

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Hubert CHARRIER, Marie-Christine CHOPIN, Michel DARDIER, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER.

Signature

Absents : Blaise ALIBEU, Dominique BAREGE, Jean-Pierre BRIOL, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Danièle THOMAS.

Secrétaire de séance : Michel BROUSSE.

VU l'Arrêté Préfectoral n° DLC/BCLI-2020-001 en date du 9 janvier 2020 portant modifications statutaires du SMICTOM de l'Ouest Audois (syndicat mixte à la carte, compétences, conditions financières),

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de solliciter, à compter du 1^{er} mars 2020, le SMICTOM de l'Ouest Audois afin :

- d'étendre le champ géographique d'intervention de ce dernier à la totalité du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour les compétences obligatoires :
 - Traitement des ordures ménagères,
 - Traitement des déchets issus des déchèteries.

- d'étendre les compétences optionnelles aux communes de LA POMAREDE, LES CASSES, MONTMAUR, PEYRENS, PUGINIER, SAINT PAULET, SOUILHE, SOUPEX :
 - Collecte des ordures ménagères des communes,
 - Fonctionnement des déchèteries dans le cadre de la collecte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, à compter du 1^{er} mars 2020, le SMICTOM de l'Ouest Audois afin :

- d'étendre le champ géographique d'intervention de ce dernier à la totalité du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour les compétences obligatoires :
 - Traitement des ordures ménagères,
 - Traitement des déchets issus des déchèteries.

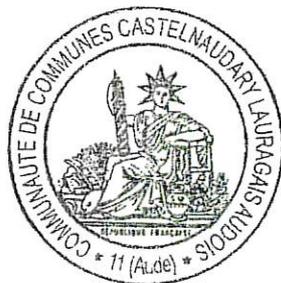
- d'étendre les compétences optionnelles aux communes de LA POMAREDE, LES CASSES, MONTMAUR, PEYRENS, PUGINIER, SAINT PAULET, SOUILHE, SOUPEX :
 - Collecte des ordures ménagères des communes,
 - Fonctionnement des déchèteries dans le cadre de la collecte.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 21 janvier 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 23/01/2020

Reçu en préfecture le 23/01/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200123-20200003D-DE